

UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF – ESCRIME
PRESENCES/ABSENCES AUX COURS
AUTORISATION DE SORTIE
APRES LES COURS D'ESCRIME
pour les mineurs

ANNEE 2018 – 2019

Madame ou Monsieur,

Parent, (tuteur, responsable légal) de.....

Autorise son enfant après les cours d'escrime au Gymnase du Collège Guy Môquet, 103,105 avenue Paul Vaillant Couturier à Villejuif

A rentrer seul au domicile familial (1) (compléter par votre adresse).....

.....

Ou

Accompagné par l'un de ses parents (1)

Ou

Accompagné par Monsieur, Madame, Mlle (1) (Précisez l'identité et les coordonnées) :

.....

AUCUN DEPART DU GYMNASSE SANS ACCOMPAGNATEUR AUTORISE.

L'USV ESCRIME doit être informé par les parents ou responsables légaux en cas d'absence pendant une période de 2 semaines ou plus.

Fait à, le

Signature :

(1) : Rayer la mention inutile